

La SODEV

Opportunité pour améliorer la formation des internes de MG ?

Résumé et interprétation personnelle de l'atelier « La supervision par vidéo clé en main » du 17e congrès du CNGE.

Parmi les différents outils d'amélioration de la formation des médecins généralistes, la consultation filmée me paraît particulièrement utile.

Le DMG de l'université de Rouen a décidé de l'intégrer dans le DES de médecine générale et l'a présenté dans cet atelier du CNGE.

La supervision par observation directe avec enregistrement vidéo (SODEV) est un outil utilisé dans de nombreux pays (Canada, Royaume-uni, Pays-bas) pour la formation des futurs médecins généralistes. Mais l'outil vidéo est aussi utilisé depuis l'époque des premiers caméscopes par les sportifs. L'idée est de filmer une performance pour pouvoir l'analyser rétrospectivement.

Il est question ici de filmer une ou plusieurs consultations d'un.e interne en N1 ou en SASPAS. Les vidéos sont auto-analysées ensuite par l'interne seul.e ou avec son MSU. Les intervenants ont exposé l'idée d'utiliser une grille d'évaluation standardisée, la grille de Calgary Cambridge.

Se voir réagir, faire face à ses stéréotypes verbales et à ses méthodes de communication, pouvoir finalement être comme une petite souris témoin de sa propre consultation me semble être une excellente manière d'avancer rapidement dans l'acquisition de bonnes pratiques.

Concrètement, la mise en place d'une telle méthode a confronté l'université de Rouen à plusieurs freins.

Déjà, un frein matériel, avec quoi réaliser cette captation ? Après plusieurs essais, ils ont fini par choisir une caméra à grand angle (130°). Peu chère, pourvu qu'elle ne soit pas la dernière sortie : Une simple GoPro. Caméra initialement pensée pour filmer le sport. Son point noir est le son médiocre mais apparemment suffisamment bon en retirant sa coque étanche. Les points positifs sont la captation grand angle, la facilité d'utilisation, la taille réduite qui saura faire oublier sa présence au bout de quelques minutes.

L'autre frein majeur était le cadre légal. Dans un contexte de généralisation et d'institutionnalisation de la pratique, il fallait bien sûr travailler avec la CNIL. Mais cette institution est difficilement accessible et il a été difficile de trouver un.e interlocuteur.ice capable de parler au nom de la CNIL. Grâce au contact avec la CIL, la version régionale de la CNIL, une décision a pu être prise.

Comme les vidéos ne sont pas utilisées hors du cabinet, la loi Jardet n'est pas applicable. Il n'est pas nécessaire de flouter les visages des patient.e.s mais il faut forcément effacer les vidéos dans les 48h, donc il faut faire la supervision rapidement, le soir ou le lendemain soir. Il faut aussi lutter contre les possibilités de piratage. Même si le risque zéro n'existe pas dans la sécurité informatique. Il faut donc mettre la caméra en mode avion, déconnectée des réseaux WIFI et faire la même chose avec l'ordinateur utilisée pour la supervision. Et bien sûr un recueil écrit des patient.e.s a été écrit avec la correspondante de la CIL.

En plus de Rouen, l'université de Bobigny réalise le même type de projet, de la même façon ils évaluent l'efficacité de la pratique par plusieurs travaux de thèse en qualitatif et quantitatif.

Il me paraît intéressant de suivre ces projets pour un jour les ajouter à la formation Lilloise. En attendant, j'ai personnellement été convaincu du bien-fondé de cette pratique et je demanderai à mes praticiens de SASPAS de la tester. J'ai demandé à la fin de l'atelier comment réaliser ce genre de projet individuel sur le plan légal. A priori il sera impossible d'avoir un accord de la CNIL, bien que la loi soit présente, son application est impossible dans la majorité des cas. Tant que plusieurs précautions sont prises (mode avion, effacement dans 48h et accord écrit), il est possible de réaliser une SODEV sans encadrement.

Théo BAZANTAY.